

# Remise à niveau SSIAP 3

## Présentation de la formation :

Cette formation permet de maintenir ses compétences et son employabilité de chef de service de sécurité incendie SSIAP 3.

**Objectif :** Répondre à l'obligation de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié relatif au maintien des connaissances des chefs de service de sécurité incendie SSIAP 3

## **Prérequis :**

- ✓ Être apte physiquement. Un certificat médical de moins de trois mois est obligatoire.
- ✓ Être titulaire du SSIAP 3, de l'ERP 3 ou de l'IGH3.
- ✓ Être titulaire du SST, du PSC1 en cours de validité.
- ✓ L'habilitation électrique nécessaire sur les sites d'exercice d'emploi du salarié doit être détenue.

**Public :** Les personnes titulaires du diplôme SSIAP 3 ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1 607 heures d'activité d'agent de sécurité durant les trente-six derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi

## **Compétences visées :**

- ✓ Assurer l'organisation et la gestion du service de sécurité, ainsi que le conseil technique au chef d'établissement au sein des ERP et des IGH.
- ✓ Manager le service de sécurité.
- ✓ Apporter un conseil au chef d'établissement en matière de sécurité incendie.
- ✓ Assurer le suivi des obligations de contrôle et d'entretien (tenue des registres et de divers documents administratifs concourant à ce service).

**Les moyens humains :** Formateur-expert SSIAP 3.

## **Evaluation finale :**

- ✓ Une attestation de "remise à niveau" sera remise aux stagiaires.

## Le programme :

### **Accueil et présentation de la formation**

- Documents administratifs (3h00)
- Commission de sécurité (3h00)
- Réglementation (7h00)
- Notions de droit civil et pénal (2h00)
- Fonction maintenance (2h00)
- 6. Étude de cas (3h00)
- L'accessibilité des personnes handicapées (2h00)
- Analyse des risques (5h00)
- Moyens de secours (2h00)
- Organisation d'un service de sécurité incendie (6h00)

**Durée : 35 heures**

**Effectif : 15 personnes maximum**

**Recyclages :** tous les 3 ans

**Délai d'accès - calendrier :** En fonction du nombre de candidats. **Planning des sessions consultable sur :**

<https://tonnerre-formation.com>